

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 14 décembre 2021

Présidence: Philippe Blaser

Ouverture: 19h00

Appel: 46 membres présents, 8 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés	
	Maud Carrard Gay
	Karine Curti
	Nathalie Eynard
	Garry Gaberel
	Poona Mashoor
	Cédric Panchaud
	Philippe Rosset
	Christian Scaiola
Non excusé	
	Carmelo Nicolo

Le quorum est atteint: 84%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué N° 4
4. Dépôt du Préavis municipal 2021-2026/N° 16 –« Demande de crédit de construction pour la mise en séparatif et le remplacement de services sous la rue des Jardins ». Traité par la Cofin.
5. Dépôt du Préavis municipal 2021-2026/ No 17 – « Demande de crédit relative à l'aménagement de surface de la rue du Temple ». Traité par la Cofin.
6. Dépôt du Préavis municipal 2021-2026/ No 18 – « Autorisation d'acquérir la parcelle 150 par l'exercice du droit de préemption». Traité par la Cofin.
 En raison du court délai de 40 jours lié au droit de préemption, ce préavis est déposé, rapporté et décidé en urgence lors de la séance du 14 décembre. Les délais usuels ne sont donc pas respectés. *Sera transmis ultérieurement.*
7. Préavis municipal 2021-2026/ No 2 « Demande de crédit d'étude pour l'établissement de la mise à jour du plan directeur de l'éclairage public « plan lumière » ». *Prise de décision.*
8. Préavis municipal 2021-2026/ No 9 « Demande de crédit relative à la réalisation du réaménagement de la jonction de Rolle autoroutière (No1) ». *Prise de décision.*
9. Préavis municipal 2021-2026 N° 14 « Budget de fonctionnement 2022 ». Rapport de la Cofin. *Prise de décision.*
10. Motion « Pour que Rolle déclare l'urgence climatique ». *Prise de décision*
11. Associations intercommunales : AIER – SIDERE – ENJEU – Conseil Régional Région Nyon.

12. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance au Casino Théâtre de Rolle, le Président souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux et aux représentants de la presse.

Il évoque le sujet du dépôt du Préavis municipal N° 18 qui a finalement été retiré, et passe la parole à la Syndique qui explique que ce retrait est dû au prix d'achat élevé du bâtiment, sachant que la même somme, voire davantage, devrait être rajoutée pour sa rénovation; la Commune n'a pas les moyens de telles dépenses.

Le Président fait ensuite voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021.

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications du Président.

Le Président n'a pas de communications à présenter.

3. Communications de la Municipalité

La Municipalité n'a pas de communications à présenter.

4. Dépôt du Préavis municipal 2021-2026/N° 16 – « Demande de crédit de construction pour la mise en séparatif et le remplacement de services sous la rue des Jardins ». *Traité par la Cofin.*

M. Hay prend la parole car il estime inapproprié de remettre entre les mains de la Cofin des préavis qui ont trait à d'autres points que des affaires de finances pures. Sur l'opportunité de traiter des préavis tels que celui qui est à l'ordre du jour actuellement, il pense qu'une commission ad hoc devrait être nommée. Il demande la même chose pour le prochain préavis.

Le Président clôt la discussion et fait voter la proposition de nommer une commission ad hoc pour le préavis N° 16. Le vote montre que la proposition est acceptée par 29 oui, 11 non, 5 abstentions et une commission ad hoc sera donc nommée pour traiter ce préavis.

6. Dépôt du Préavis municipal 2021-2026/ No 17 – « Demande de crédit relative à l'aménagement de surface de la rue du Temple ». *Traité par la Cofin.*

Le Président fait également voter l'approbation de la nomination d'une commission ad hoc pour le traitement de ce préavis, et le vote montre que la proposition de M. Hay est approuvée par 25 oui, 7 non, 8 abstentions.

7. Préavis municipal 2021-2026/ No 2 « Demande de crédit d'étude pour l'établissement de la mise à jour du plan directeur de l'éclairage public « plan lumière » ». *Prise de décision.*

Le président de la commission ad hoc, M. Hay, lit les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion puis la referme et fait voter les conclusions du rapport qui sont acceptées à la majorité.

8. Préavis municipal 2021-2026/ No 9 « Demande de crédit relative à la réalisation du réaménagement de la jonction de Rolle autoroutière (No1) ». *Prise de décision.*

La rapportrice, Mme Schlup, lit les conclusions du préavis avant amendement par la Municipalité puis celles du rapport.

Le Président ouvre la discussion et la parole n'étant pas demandée il la referme pour passer au vote qui montre que le préavis amendé est accepté à la majorité.

9. Préavis municipal 2016-2021 N° 14 – Budget 2022 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.

Le Président propose de passer en revue les amendements les uns après les autres, puis d'ouvrir la discussion et le vote pour chacun d'eux. Il passera ensuite à l'examen du budget centre par centre, avec ouverture de discussion, et enfin le budget amendé sera encore présenté et discuté. Cette façon de procéder est adoptée à l'unanimité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit les conclusions du préavis, celles du rapport amendé puis les amendements.

Premier amendement. **3100.314112 Domaines & Bâtiments / Terrains, places, jardins : entretien place de jeux et parcours santé.** La réfection du Skate Park fera l'objet d'un préavis municipal. Aussi, il convient d'enlever le montant de Fr. 55'000.- du budget 2022.

La Syndique indique que la Municipalité accepte l'amendement.

Le Président fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité.

Second amendement. **3100.314113 Domaines & Bâtiments / Terrains, places, jardins : entretien terrain de foot.** Il convient d'enlever un montant de Fr. 12'000.- de ce compte car un montant pour la remise en état du vestiaire et des douches est déjà prévu pour Fr. 9'000.- au compte 3700.314156.

M. Haldimann fait savoir que la Municipalité ne s'oppose pas à cet amendement.

Le Président fait voter l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

Troisième amendement. **3530.314100 Domaines & Bâtiments communaux / La Couronne : entretien bâtiments et terrains.** Des travaux de peinture de la cage d'escalier du bâtiment ainsi que la pose d'un échafaudage ne sont pas nécessaires à ce jour. Le montant de Fr. 43'000.- peut ainsi être déduit de ce compte.

M. Haldimann fait savoir que la Municipalité ne s'oppose pas à cet amendement.

Le Président fait voter l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

Quatrième amendement. **4100.306900 Travaux / Service énergie. Développement durable : frais divers.** La Commission recommande de réduire ce compte de Fr. 20'000.- pour ainsi le mettre à zéro. En effet, ces frais divers concernent un complément au PM 7 voté par le Conseil communal le 9 novembre 2021. Il s'agirait d'indiquer des itinéraires par marquage au sol et panneaux afin de promouvoir le label « Commune en santé ». La Commission attend de la Municipalité un projet détaillé et un plan d'action par voie de préavis plutôt qu'une ligne budgétaire.

Mme Rod annonce que la Municipalité n'accepte pas l'amendement, et la raison pour laquelle cette ligne apparaît au budget est que le Canton de Vaud a déclaré que l'année 2022 serait celle du vélo. Il est donc grand temps de pouvoir se donner les moyens de mettre en place régulièrement des mesures pour favoriser la mobilité douce en ville. Cela vient également à la suite du préavis N° 7 qui finalement a pris plus longtemps que prévu pour validation; quand on vient avec des préavis, même pour des montants assez faibles, ça prend du temps. La ligne budgétaire permet de réagir plus rapidement, d'adapter les infrastructures, d'améliorer les pistes cyclables créées grâce au préavis mais également tout le long de l'année et in fine ça participe aussi à la possibilité d'obtenir ce label « Commune en santé » avec d'autres projets qui verront le jour dans les années à venir.

Mme Suva pense également qu'un montant de Fr. 20'000.- doit pouvoir être alloué pour permettre à la Municipalité de se prononcer plus rapidement et qu'un préavis pour ce type de montant ne serait pas nécessaire. Elle insiste également sur le fait que 2022 sera l'année de la mobilité douce et du vélo en particulier, ce qui mérite une ligne au budget.

Mme Bermejo Dubois soutient le refus d'amendement pour ne pas passer du temps à lire des préavis portant sur de petites sommes.

M. Founou apporte son soutien aux interventions précédentes.

M. Hay ne partage pas ces avis et pense que le Conseil communal, qui représente la population, a un rôle à jouer. Si la Municipalité lui propose d'installer des pistes cyclables d'une façon ou d'une autre, le Conseil communal a son mot à dire, même s'il s'agit d'une approbation. Il est important que la population soit consultée, par le biais du Conseil, plutôt que de tout renvoyer en Municipalité. Il faut un équilibre entre efficacité et consultation, et sincèrement il pense que ce n'est pas juste que l'on se défasse sur la Municipalité pour un sujet important qui nous touche tous.

M. Joly explique que la Cofin a déjà planché sur le préavis relatif aux pistes cyclables pour lequel Fr. 36'000.- ont été approuvés (Fr. 30'000.- d'étude et Fr. 6'000.- de réalisation), et aujourd'hui on s'aperçoit qu'il aurait fallu se pencher sur un préavis de Fr. 56'000.-. L'objectif était de gérer l'année 2022 et de réaliser le préavis déjà voté; la suite se fera après.

M. D. Bidlingmeyer ne soutient pas les deux derniers avis car la Municipalité a mis dans son programme de législature de la mobilité douce et pour un montant de Fr. 20'000.- on peut lui faire confiance et lui apporter du soutien.

Le Président fait voter l'amendement qui est refusé par 12 voix pour, 25 voix contre et 6 abstentions.

Cinquième amendement. **4400.311400 Travaux / Espaces verts, cimetièrre, île, fontaines : Achat matériel, machines et équipements.** La Commission relève que l'acquisition de bacs à fleurs pour verdifier la Grand Rue n'est pas une priorité. Elle recommande de réduire ce compte du montant de Fr. 40'000.-.

Mme Ruchti annonce que la Municipalité accepte cet amendement.

Mme Suva est déçue car dans le programme de législature il est mentionné « verdifier la Grand Rue ». Est-ce que d'autres propositions arriveront ou est-ce que le montant est de compétence municipale ? Cela pourrait être un point déjà traité par le programme de législature.

Mme Ruchti confirme qu'un projet plus précis avec un préavis sera déposé.

Le Président fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité.

Sixième amendement. **4400.313400 Travaux / Espaces verts, cimetièrre, île, fontaines : Achat jardins-graines, fleurs et divers.** La Commission recommande de réduire ce compte de Fr. 20'000.-, une augmentation par rapport au budget 2021 n'est pas justifiée.

Mme Ruchti fait savoir que la Municipalité accepte cet amendement.

Le Président fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité.

Septième amendement. **4400.313401 Travaux / Espaces verts, cimetièrre, île, fontaines : Achat jardins-arbres, nouvelles plantations.** La Commission recommande de réduire ce compte de Fr. 30'000.-, une augmentation par rapport au budget 2021 n'est pas justifiée.

Mme Ruchti fait savoir que la Municipalité accepte cet amendement.

M. Paquet aimerait savoir pourquoi cette augmentation est prévue alors qu'elle n'est pas nécessaire.

Mme Ruchti explique que la volonté de la Municipalité, telle qu'elle l'a affichée dans son programme de législature, est clairement de s'orienter vers une « couleur verte », mais il a été décidé que compte tenu du budget, qui lui n'est pas vert, de présenter des projets ponctuels pour lesquels le soutien du Conseil est espéré.

M. Founou demande si la Municipalité a déjà une vision quant à l'utilisation du montant de Fr. 30'000.-.

Mme Ruchti explique qu'il s'agit de disposer d'une réserve pour pouvoir planter des arbres importants, parfois en remplacement de ceux qu'il faut abattre. La situation financière étant ce qu'elle est, elle

comprend que les conseillers désirent savoir où ce montant sera investi, ce qui pourrait être le cas au Parc Veyrassat où un projet d'aménagement est en cours d'étude. Si le budget est amputé de cette branche, des préavis pourront être déposés en fonction des besoins.

Le Président fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité par 21 voix pour, 14 contre.

Huitième amendement. **4400.314500 Travaux / Espaces verts, cimetière, île, fontaines : Entretien parcs et zones de loisirs.** Un montant de Fr. 25'000.- est prévu pour la réfection du chemin d'accès au bois des Vernes. La Commission recommande d'examiner la possibilité de retirer le goudron de ce chemin et de le rendre à la nature. Il convient donc de diminuer ce compte du montant de Fr. 25'000.-.

Mme Ruchti fait savoir que la Municipalité envisagera la possibilité de renaturer ce tronçon, sachant que cela coûtera de l'argent pour piquer, évacuer le goudron, mais le moment venu elle présentera un projet précis.

Le Président fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité.

Neuvième amendement. **6100.314300 Corps de police / Entretien signalisation routière et éclairage public.** La Commission a demandé des précisions sur le détail des montants alloués à ce compte. La Municipalité a répondu qu'il s'agissait d'une enveloppe globale pour le marquage et la signalisation des routes et rues. La réponse n'a pas convaincu la Commission, elle recommande donc de réduire ce compte de Fr. 40'000.-

M. Micello demande au Conseil de refuser l'amendement car ce compte existe principalement pour l'entretien de la signalisation, du marquage au sol. Il y a quelques années le montant de ce compte porté au budget était de Fr. 100'000.-, puis de Fr. 75'000.- et il craint que s'il est encore amputé de Fr. 40'000.- on soit très rapidement limité dans le renouvellement de la signalisation, de son entretien, des marquages temporaires lors de chantiers. Cet amendement a trait à la sécurité routière et il est important de pouvoir assurer une sécurité digne de Rolle.

M. Dubuis relève que la Cofin a accepté l'amendement à l'unanimité, et au vu des explications détaillées de M. Micello il apparaît que la coupe est excessive. De manière générale il aimerait souligner que ce type d'informations est essentiel afin que la Cofin puisse analyser, valider ou amender les postes de manière cohérente, et ces informations doivent absolument être connues le plus en amont possible afin d'être intégrées dans le processus budgétaire. Cette remarque prend évidemment en compte les incertitudes inhérentes à l'établissement du budget communal.

Le Président fait voter l'amendement 9 qui est refusé à la majorité.

M. Micello lit un sous-amendement : « Afin de pouvoir financer un éventuel projet pour les aînés, la Municipalité souhaite réduire le budget de ce compte de Fr. 7'000.- ». Il explique ensuite qu'un préavis de Fr. 70'000.- portant sur 3 ans avait été voté à la sortie du quartier solidaire mis en place avec Pro Senectute; l'association Ensemble au 46 avait alors vu le jour afin de poursuivre des activités pour les aînés. La première année cette subvention a été utilisée pour l'équipement d'une cuisine à la MAC et par la suite des discussions ont eu lieu pour réduire la subvention ou ne pas la verser. Cette association est un peu en veilleuse depuis 2 ans suite au Covid, mais il est possible qu'elle se remettre en route avec un projet, et il serait dommage que la Municipalité ne puisse pas suivre de projet pour les aînés. Il demande donc d'accepter le sous-amendement.

Le Président fait voter le sous-amendement qui est accepté à la majorité par 29 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions.

Dixième amendement. **7100.365300 Sécurité sociale / Service social communal : Subventions culturelles, sportives et sociales.** L'association Ensemble au 46 n'est plus subventionnée par la Commune, il convient donc de réduire le budget de Fr. 10'000.-

Mme Suva souligne que le Covid a bon dos car il s'agit d'un budget et non pas des comptes. Finalement si cette somme n'est pas utilisée, ce n'est pas important que l'on mette le montant total ou la moitié. Mais en 2023 s'il n'y a plus de Covid il serait préférable de conserver les mêmes lignes de budget car si en

2022 elles sont rayées on se demandera en 2023 pourquoi les augmenter. Cet amendement n'est pas nécessaire et il faudrait conserver la ligne budgétaire complète.

Le Président fait voter l'amendement qui est refusé à la majorité.

Onzièmes amendements. **11- 154 Commission d'intégration suisse-étrangers (COCISE).** Le budget de la COCISE a été reçu après l'élaboration du budget de la Commune. La Commission recommande d'adapter le budget communal.

11a- 1540.365300 Affaires culturelles et loisirs/Commission d'intégration suisses-étrangers : Subventions culturelles, sportives et sociales. Les charges budgétées par COCISE sont de Fr. 36'850.- auxquelles il faut rajouter les jetons de présence pour un montant de Fr. 3'000.-. Le montant à prendre en compte est donc de Fr. 39'850.-. Il convient de diminuer les charges de ce compte de Fr. 13'500.-.

11b- 1540.451300 Affaires culturelles et loisirs/Commission d'intégration suisses-étrangers : Participation du canton à la culture, les loisirs et le sport. Les subventions cantonales attendues sont de Fr. 18'340.-. Il convient d'augmenter les revenus de Fr. 8'340.-.

11c- 1540.452300 Affaires culturelles et loisirs/Commission d'intégration suisses-étrangers : Participations des communes ou associations. Les recettes attendues sont de Fr. 11'100.-. Il convient d'augmenter les revenus de Fr. 3'600.-.

M. Micello annonce que la Municipalité accepte les amendements qui sont liés.

Le Président fait voter l'amendement 11 groupé qui est accepté à la majorité. Il va à présent passer les divers centres du budget en revue.

1. Administration générale. Pas de remarques.

2. Finances. Pas de remarques.

3. Domaines et bâtiments. Pas de remarques.

4. Travaux.

M. Théodore remarque que sur le poste 4100 « Services Energie et Développement durable », il y a 0,3 EPT proposés. Si on peut se réjouir qu'il y ait un budget digne de ce nom sur ce centre, on peut se poser la question de savoir s'il n'est pas trop timide d'avoir un futur M. Energie qui représente un 30 % et si on peut s'attendre à avoir des développements par voie de préavis à ce sujet dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique de la commune.

Mme Rod confirme que c'est peut-être un peu timide mais la commune sera également assistée par des personnes externes dans le cadre de mandats spécifiques comme c'est le cas pour « Cité de l'énergie » et comme ce sera le cas dans le cadre du plan climat.

5. Instruction publique et cultes. Pas de remarques.

6. Police. Pas de remarques.

7. Sécurité sociale. Pas de remarques.

8. Services industriels. Pas de remarques.

Le Président demande une suspension de séance afin que le budget soit mis à jour selon les amendements votés, et à la reprise Mme Schlup lit les conclusions adaptées pour un excédent de charges de Fr. 8'775'998.-.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Mme Bermejo Dubois signale qu'au mois de mai le syndic d'alors annonçait des revenus hors normes de 156 mios, ce qui en fait était une mauvaise nouvelle puisque le bénéfice dégagé était de 4 mios ce qui a affecté la valeur du point d'impôt. En effet, cette valeur a été annoncée comme étant 2,5 fois plus élevée

que celle d'aujourd'hui et les conséquences sont que l'on paie des montants à diverses associations intercommunales sur cette base. Sa question est de comprendre pourquoi on ne voit pas dans le budget cet impact, il n'y a pas de remarques par rapport à cette augmentation. Quelle est la situation par rapport à cela ?

M. Joly n'est pas certain d'avoir compris la question mais le fait d'avoir une valeur de point d'impôt sur l'exercice 2020 qui soit exceptionnellement élevée a des effets sur nos contributions, en particulier dans certaines associations intercommunales et pour la facture sociale au niveau du calcul des acomptes pour 2022. Ces éléments ont bien été pris en compte dans le calcul péréquatif et les éléments de la péréquation que l'on trouve dans le budget sont bien ceux qui ont été calculés par le Canton et validés par l'UCV, qui sont officiellement à disposition et qui ont été repris par la Municipalité et la Cofin dans le budget. Il y a une large part d'inconnues car on ne peut prendre que ce que l'on nous donne et la Commune n'a aucune maîtrise de ces chiffres. Donc ça a bien été pris en compte en fonction de ces éléments-là. Par rapport aux associations intercommunales, toutes n'ont pas rendu leur budget avant l'établissement de celui de la Commune, car c'est à elles de faire le calcul et de communiquer les montants. On peut passer à travers chacune des associations pour voir lesquelles ont des impacts ou non. M. Joly a fait cette évaluation pour Enjeu puisque la valeur du point d'impôt 2020 va se répercuter sur la participation aux investissements, pas sur 2021 mais sur 2022, 2023 et 2024. Cela va coûter Fr. 200'000.- de plus par année, donc plus de Fr. 600'000.- sur les trois prochaines années et il faut comprendre que cela ne correspond pas à une prestation supplémentaire; les écoles ne seront pas mieux servies, l'association intercommunale est simplement davantage financée par Rolle. Il faut remarquer l'effet « report » puisque l'on parle de l'année 2020 qui est bouclée depuis longtemps, et ce report concerne des années lors desquelles la Commune ne touchera pas les mêmes recettes du tout. Ceci est un vrai problème en termes de prévisibilité, d'attente, et d'une certaine façon la santé d'autres communes dépend de notre participation puisqu'il y a un effet de vases communicants.

La Syndique confirme que ce point d'impôt élevé se répercute principalement sur tous les investissements scolaires. Il y a plusieurs clefs de répartition pour le scolaire : administration, transports, aménagements, matériel, etc., et cette clef est toujours de 50 % élèves – 50 % habitants. Par contre pour les constructions scolaires on tient compte du point d'impôt et ça ne joue plus du tout. Le calcul se fait sur les 3 ans précédents et pour 2022, 2023, 2024 nous allons payer Fr. 200'000.- de plus. Cela fait déjà 4-5 ans que l'on discute avec Enjeu pour que le point des statuts qui concerne le règlement soit modifié, mais cela est très difficile. Il y a récemment eu une rencontre avec les syndicats des 11 communes qui en font partie et qui n'ont guère envie de changer les statuts s'ils doivent payer plus. Il faudra peut-être commencer à marquer des mouvements de mauvaise humeur. Ce type de discussion a donc lieu à l'heure actuelle et il n'y a guère que Dully qui s'est plaint en premier, ensuite Rolle et à présent d'autres telles que Perroy qui reçoit 5 mio et qui doit rétrocéder à la péréquation 5'500'000.-, ce qui est considéré comme une injustice. Il faut que les 2/3 des communes acceptent ce changement de statuts, et sur les 11 communes concernées seules 3 à 4 communes l'acceptent. La Commune a touché des revenus de 160 mio et des charges pour 156 mio, donc un solde de 4 mio, et la facture sociale a coûté 95 mio pour Rolle. Il y a beaucoup de choses qui se font à l'heure actuelle pour une meilleure répartition car le problème rolois est vraiment celui de la répartition des charges Canton/Commune. Depuis des années on demande des rendez-vous avec des Conseillers d'État pour essayer de faire comprendre que Rolle est un cas de rigueur puisqu'elle subit des effets de bord, et plus on touche plus on paie. L'année dernière on a pu conserver 4 mio grâce au plafond d'efforts qui est à 48, et aujourd'hui il faudrait toucher 20 mio de plus pour pouvoir conserver quelque chose. Cela fait des années et des années que l'on entend que la péréquation sera revue. Tout d'abord il y a eu des entretiens avec Mme Mettraux et M. Broulis, ensuite avec M. Broulis seul, ensuite avec M. Broulis et Mme Luisier... et ce qui ressort toujours est que le point d'impôt rolois est bas alors que le problème n'est pas là. D'autres communes ont un point d'impôt élevé et des problèmes également. Il fut un temps où il y avait des communes riches et des communes pauvres ; à présent toutes les communes sont pauvres par rapport au Canton. Il faut une meilleure répartition des charges Canton/Communes. Beaucoup d'investissements sont à faire, et pour les réaliser il faudra plus de disponible dans les caisses. De plus en plus de communes sont mécontentes. Le Canton commence à se rendre compte du problème et il faudra se

remettre autour d'une table pour entamer des négociations. L'UCV a conclu un accord totalement insatisfaisant qui a fait que l'ADCV s'est retirée; la simulation des aides apportées ne compensait pas l'augmentation de la facture sociale. Il faut vraiment que le Conseil d'État et les associations de communes se remettent autour d'une table et négocient. La Municipalité reprendra contact avec le Conseil d'État après les élections afin de voir si les lignes peuvent bouger.

Elle remercie la Commission des finances de son immense travail ainsi que les conseillers qui font confiance à la nouvelle Municipalité. Etablir un budget avec des inconnues comme celles que connaît la Commune est juste impossible. On parle de 8,8-9 mios de déficit pour 2022 ce qui lui a fait peur, et elle a fait une rétrospective pour se rassurer :

En 2016 prévision du budget Fr. 463'000.- de bénéfice, en réalité 1,8 mios de bénéfice.

En 2017 prévision du budget 1,2 mios de déficit, en réalité déficit de 742'000.-.

En 2018 prévision du budget 926'000.- de déficit, en réalité déficit de 2,1 mios.

En 2019 prévision du budget Fr. 3,7 mios de déficit, en réalité déficit de 2,9 mios.

En 2020 prévision du budget 8,1 mios de déficit, en réalité 4,3 mios de bénéfice.

Avec de telles différences au fil des ans on peut s'attendre au meilleur comme au pire et elle garde espoir... il faut continuer à discuter, cette péréquation arrive à bout touchant, et on ne peut pas établir de budget avec de telles inconnues.

Mme Ullieli veut savoir ce que la Municipalité entend faire au sujet des remarques générales et des vœux qui ont été reliés par la commission ad hoc au Plan lumière et aux remarques de la Cofin liées au budget.

Mme Ruchti pense qu'au sujet de certains vœux émis au sujet du Plan lumière sur l'intervention et la collecte de données sur les sources et la pollution lumineuse sur le territoire privé, il sera, au moment de la cartographie qui est planifiée pour l'éclairage public, envisageable d'étudier la possibilité d'étendre la mission. Toutefois, sachant que tel que défini par le mandat d'étude et donc avec le montant qui a été fixé dans le préavis, il sera difficile de cartographier les sources et de quantifier la pollution lumineuse sur le territoire privé. C'est malgré tout un élément qui sera examiné.

M. Joly revient sur les propos de la Syndique et la remercie de ses remerciements car le travail de la Cofin est effectivement compliqué au vu du nombre de chiffres et des montants astronomiques pour une commune de 6300 habitants. Il y a des recettes fiscales pour plus de 41 mios et toute autre commune de même taille fait la java avec un tel revenu. Ce qu'il faut comprendre c'est que sur plus de 41 mios on a à peu près 13 mios absorbés par le ménage communal pour payer les employés, gérer l'entretien des bâtiments, des parcs, des infrastructures, etc. Il reste donc 29 mios à disposition dont environ 9 sont versés aux associations intercommunales alentour, ce qui laisse donc plus de 19 mios dans la caisse. Ensuite 11,4 mios sont versés à la péréquation intercommunale (aux 300 autres communes du canton), péréquation qui brasse grosso modo 210 mios à répartir entre les communes, la part de Rolle n'étant pas anodine. Il reste finalement 8 mios de recettes fiscales, toutefois les prévisions pour 2022 relatives à la facture sociale sont proches de 19 mios. Une fois déduites de nos recettes fiscales les prestations faites à nos citoyens il ne nous reste qu'une partie congrue pour verser des sommes astronomiques à l'extérieur de la commune, que ce soit à l'intercommunalité cantonale ou à la facture sociale. La facture sociale c'est 850 mios pour 2022 et elle a un peu baissé dû au rééquilibrage un peu supérieur de 2 à 3 mios à l'augmentation de la facture. Sans rééquilibrage il y aurait eu 25 mios de plus sur la facture. C'est assez compliqué, pas réjouissant et si quelqu'un voulait proposer une hausse d'impôt pour compenser les 9 mios de déficit, la part à la facture sociale serait augmentée d'autant car la valeur du point d'impôt par habitant serait également augmentée. Ce système extrêmement compliqué est définitivement éreinté.

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que le budget amendé est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 1er novembre 2021
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget 2022 **amendé** de la Commune de Rolle, présentant un excédent de charges de Fr. 8'775'998.-.

Le **Préavis N° 14** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 14 décembre 2021

10. Motion « Pour que Rolle déclare l'urgence climatique ». *Prise de décision*

M. Rapini, rapporteur de la commission, lit les amendements et les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion sur le premier amendement qui propose de transformer la motion en postulat afin que la Municipalité puisse déclarer le plus rapidement possible l'urgence climatique sur le territoire communal.

Mme Bermejo Dubois salue la commission pour avoir fait ce changement en postulat qui est moins contraignant et plus collaboratif.

M. Schatzmann trouve qu'associer urgence climatique et postulat est incongru, car s'il y a urgence climatique la motion reste bel et bien le moyen à utiliser puisqu'elle est contraignante et obligera la Municipalité à mettre quelque chose sur pied rapidement, plutôt qu'un postulat dilué dans le temps.

M. Théodore s'est laissé convaincre du changement en postulat par l'argument de la rapidité, car la motion est renvoyée pour rapport et préavis à la Municipalité, ce qui peut prendre beaucoup de temps, alors que la réponse à un postulat peut se faire rapidement, dès le prochain conseil. Il a envie de faire confiance à la Municipalité et à son plan de législation.

Mme Suva trouve que la vitesse de progression d'une motion et d'un postulat est la même, c'est seulement le fond qui diffère mais il faut de toute façon répondre dans l'année.

M. Joly confirme qu'une motion est transmise à la Municipalité pour étude avec restitution d'un projet pour une décision au Conseil alors que le postulat est transmis à la Municipalité pour une décision municipale. Effectivement, le postulat n'empêche pas qu'au prochain Conseil il puisse être traité.

M. Founou estime que cela dépend un peu de la bonne volonté de la Municipalité, et est-ce que dès le prochain Conseil on pourrait disposer d'engagements sur ce point ? Est-ce que la Municipalité peut donner sa perspective ?

Mme Rod pense que la Municipalité a déjà fait preuve de bonne volonté en ce sens, entre autres selon le programme de législation, et il est clair qu'elle veut continuer sur cette lancée, ce qui a déjà été confirmé à la commission ad hoc. Dès le début d'année un préavis concernant le plan climat sera déposé qui est l'un des volets principaux de cette motion/postulat, et les autres points proposés dans ce texte sont évidents; il est prévu de les mettre en œuvre durant la législation.

M. D. Bidlingmeyer se demande, au sujet des ressources en temps des conseillers, pourquoi on ne passe pas au vote directement alors que tout a déjà été dit lors de la séance précédente du Conseil.

M. Hay rétorque que la discussion porte sur la transformation de la motion en postulat. On a entendu ce soir qu'il faut faire confiance à la Municipalité alors que lui préfère le traitement par des commissions ad hoc. Il pense que ceux qui font confiance à la Municipalité préfèrent l'option motion alors que ceux qui sont plus souples, préfèrent l'option postulat. Il pense que le postulat va dans le sens de la Municipalité

qui, depuis le dépôt de ces documents, a rendu un plan de législature qui montre concrètement ce qu'elle veut entreprendre, et qu'il est tout à fait approprié.

M. Founou demande encore une précision de la part de la Municipalité car l'un des points importants de la motion/postulat est de déclarer l'urgence climatique sur le territoire. Il n'a pas entendu dans la réponse de Mme Rod le possible positionnement de la Municipalité sur ce point.

La Syndique indique que réponse sur ce point sera donnée lors de la prochaine séance.

Le Président clôt la discussion et fait voter le premier amendement qui est accepté à la majorité.

M. Rapini lit le second amendement qui propose d'amender les conclusions, en reformulant certains passages et en ajoutant un point 7.

Le Président ouvre la discussion sur le second amendement et la referme pour passer au vote qui montre que le second amendement est accepté à la majorité.

M. Rapini lit les conclusions du rapport qui n'appellent pas de commentaires et le Président passe au vote qui montre que les conclusions sont approuvées à l'unanimité et que la motion est transformée en postulat.

11. Associations intercommunales: AIER – SIDERE – ENJEU – Conseil Régional Région Nyon.

M. Hay informe que le SIDERE s'est réuni la semaine précédente et a adopté son budget 2022. C'est l'association « paresse » pour une commune car elle n'apparaît ni dans son budget ni dans ses comptes; elle se finance directement auprès des consommateurs. Il est à noter que l'état de notre réseau d'eau n'est pas terrible et son entretien est à charge du SIDERE. Dans certains quartiers de Rolle le remplacement des conduites d'eau est prévu ou a été fait car les conduites sont anciennes. Il salue l'initiative de Mme Rod qui a proposé que toute la délégation rolloise se réunisse pour échanger et mieux comprendre les enjeux entre les nouveaux arrivants et les anciens, qu'ils représentent le législatif ou l'exécutif.

Mme Perren informe que la dernière séance d'ENJEU s'est tenue en novembre où trois points forts ont été discutés. Une séance d'information a été organisée avant le conseil pour informer les délégués du fonctionnement de l'association; ce fut très intéressant et a permis aux nouveaux délégués d'apprendre et de comprendre le fonctionnement d'ENJEU. Le budget 2022 a été accepté à l'unanimité, Mme Jorissen a quitté son poste à la présidence et le Codir planche sur de nouvelles solutions.

M. Walter annonce que la séance de Région Nyon aura lieu le lendemain et deux préavis touchent particulièrement la commune de Rolle; celui sur la sortie autoroutière de Rolle et celui sur le Casino et sa subvention. Les rapports de ces préavis sont plutôt positifs, à quelques bémols près pour le Casino, et les membres dont il fait partie ainsi que M. Tschudin et la Municipalité devront argumenter et donner de la voix pour faire passer ces objets. Le budget doit également être voté, sachant qu'il n'est pas très bon.

12. Propositions individuelles et divers.

Mme Perren revient sur un postulat déposé le 20 mars 2020 intitulé « Pour une planification à long terme des besoins en bâtiments scolaires et infrastructures sportives ». La Municipalité a-t-elle pu se pencher sur ce postulat qui a été déposé, car lors d'un conseil d'ENJEU il avait été mentionné que les 8 classes créées récemment ne suffisaient pas et qu'il fallait envisager d'autres constructions sur le site du Martinet.

M. Haldimann répond que la Municipalité a entamé des démarches, notamment avec ENJEU dont la situation particulière n'a pas permis d'aller plus vite; une commission de pilotage a déjà été mise en place pour les nouvelles constructions et une deuxième partie de rapport « Microgis » a été faite avec ENJEU. Pour répondre au postulat qui demandait des réponses précises, la Municipalité a préféré attendre le résultat des discussions de la commission de pilotage afin de répondre officiellement et avec de la substance pour la partie des infrastructures scolaires.

M. Micello prend le relais pour la réponse relative aux infrastructures sportives, liées au développement des infrastructures scolaires, sachant qu'une réflexion est en cours par rapport à différents sites qui pourraient en accueillir. Ce dont on est sûr est que le territoire rollois étant ce qu'il est, c'est par l'intercommunalité qu'il faudra passer. Réponse plus complète sera donnée ultérieurement, comme mentionné par M. Haldimann.

M. Troccoli aimerait savoir s'il existe une étude programmatique rédigée par rapport aux constructions scolaires.

M. Haldimann demande si la question porte sur la projection du nombre d'élèves car bien sûr qu'une telle étude a été réalisée. Microgis a développé plusieurs scénarii qui, avec des croissances plus ou moins hautes, déterminent le nombre de classes nécessaires. Une première étude a été présentée et une seconde a été menée qui rassure les autorités rolloises sur la capacité territoriale, mais en intercommunalité il faut discuter avec les 10 autres communes; le résultat de ces discussions ne peut être divulgué puisqu'elles n'ont pas encore abouti. Si la question précise est de savoir si des scénarii de croissance d'élèves ont été menés, la réponse est oui et même deux fois.

M. Roland revient sur un point évoqué par la Syndique concernant le gros désaccord avec le Canton à propos de la péréquation et la facture sociale, où dans le contexte de ce conflit Rolle est le petit Poucet et le Canton est le lion. En revanche pour le désaccord entre Rolle et les associations des villages alentour, il pense que les rôles sont inversés et que Rolle est en position de force. Il estime que dans le cadre de ces associations il faut taper du poing sur la table et inciter à des négociations car il n'est pas question de continuer à entretenir les petits villages, sachant que Rolle peut quitter ces associations et se désolidariser des villages qui ont davantage besoin de Rolle que Rolle n'a besoin d'eux. Rolle peut refaire ENJEU seule, pas besoin des villages qui eux ont besoin de Rolle. Rolle peut créer son association avec ses statuts et ceux qui veulent y adhérer sont libres de le faire. Se faire tenir la dragée haute par des hameaux de 250 habitants, c'est quand même fort de café.

Mme Mozzetti a une question au sujet du préavis 17, et aimerait savoir quel est le risque que le projet soit refusé par le Canton.

Mme Ruchti propose que cette question soit prise en compte par la commission ad hoc en charge du traitement du préavis.

M. Joly revient sur le préavis N° 11 qui concerne la mise en séparatif entre l'avenue Général Guisan et la place de la Harpe. Il explique que la Cofin s'y est penchée mais n'a pas encore rendu rapport car le 1^{er} novembre elle a posé des questions auxquelles il n'a pas encore été répondu, malgré des relances. Il demande donc à la Municipalité ces réponses afin de pouvoir terminer le rapport.

Mme Ruchti confirme que le chef de service actuel a bien reçu les questions, mais travaillant à 50% il répondra dans les semaines à venir.

M. Founou souligne que dans le programme de législature il est inscrit, dans la catégorie politique et institutions, « relancer le projet de fusion ». Qu'est-il prévu pour 2022, quelles sont les étapes ?

La Syndique revient sur le projet de fusion avec Tartegnin et Essertines qui existe depuis la législature 2011-2016. Le sujet a été repris en 2016 avec la Municipalité d'alors et franchement il y a eu une très bonne entente entre les trois municipalités, des programmes ont été établis, des groupes de travail ont planché sur divers thèmes. Puis le problème vint de la situation financière rolloise qui soudainement n'était plus attrayante pour ces petites communes. La date butoir pour la décision de lancer la fusion était octobre 2020 mais il a été estimé plus sage de la reporter. Après discussions avec le syndic de Tartegnin il a été décidé qu'en milieu de législature il faudrait faire le point sur les envies, ou non, de fusion. Elle y est elle-même toujours favorable mais il faudra voir avec l'entier de la Municipalité, les autres municipalités et leurs villageois s'ils sont également toujours partants.

M. Hay apprécie les propos de la Syndique sur la fusion mais déplore la stigmatisation des communes voisines qui ne nous tiennent pas forcément la dragée haute, ce n'est pas approprié pour créer un climat favorable à une fusion à un horizon de 2-3 ans. Il souhaite que le Conseil s'encourage à plutôt avoir une attitude bienveillante à l'égard des communes voisines. Cela ne signifie pas que dans le cadre des associations intercommunales il ne faille pas se défendre, mais il faut se défendre de façon élégante.

Mme Perren a déposé en juin 2021 un postulat pour une meilleure accessibilité en transports publics au Gymnase d'Etoy et désire en avoir des nouvelles, même si le délai d'une année n'est pas écoulé. Est-ce que pour la prochaine rentrée scolaire 2022 il pourrait y avoir une meilleure desserte de la gare d'Etoy en direction de Rolle, Gland, Nyon au vu des quelque 200 élèves supplémentaires enclassés au gymnase d'Etoy ?

La Syndique y travaille et a pris contact avec M. Olivier Français à ce propos mais elle attend toujours une réponse de sa part. Elle a également contacté le directeur du gymnase de Nyon qui lui aussi fait un travail de son côté avec Nyon Région. Il y a deux lignes de bus supplémentaires le matin et en fin de journée. Elle va encore contacter les CFF et espère pouvoir donner une réponse en février ou en mars.

Mme Suva rebondit sur les demandes de Mme Perren et aimerait une liste des divers postulats et motions qui sont en cours afin que les conseillers sachent ce qui doit encore être traité.

La Syndique confirme que le secrétaire municipal tient cette liste à jour, liste qui sera transmise aux chefs de groupes.

Mme Suva trouverait intéressant que le programme de législature, qui reste souvent dans de grandes lignes, soit illustré par des projets concrets. Au même titre que les conseillers donnent un retour sur les associations intercommunales, les municipaux pourraient-ils donner un point de situation sur les travaux de leurs dicastères pour que les conseillers puissent les suivre ?

La Syndique a bien enregistré la demande et une petite présentation sera montrée.

Mme Safi demande s'il est dans les projets de la Municipalité, par rapport aux diverses zones 30 km/h notamment celle de l'avenue Général-Guisan, de supprimer ou de faire quelque chose pour les chicanes qui à part créer des embouteillages ne servent à rien et sont dangereuses pour les cyclistes. Il y a également le problème du sens interdit en bout d'avenue qui est accidentogène car pris souvent dans le mauvais sens.

Mme Ruchti explique que la Municipalité travaille sur les zones 30 km/h de la commune avec un état des lieux des zones existantes, et surtout une planification d'une extension de ces zones. La direction générale de la mobilité et des routes a signifié le fait de devoir faire un projet global sur le territoire communal et la Municipalité rencontrera cette direction la semaine suivante. La commune travaille donc sur ces zones 30 km/h, mais pas encore de façon aussi précise que sur le maintien des chicanes ou non. La remarque de Mme Safi est toutefois notée. Par rapport au sens interdit, M. Juillet a signifié qu'il est très important de le maintenir pour la gestion du trafic sur ce secteur très fréquenté, et d'induire aux heures de fréquentation haute une priorité de sens.

Mme Perren à propos des pistes cyclables demande s'il y a un projet d'amélioration de ces pistes pour se rendre aux écoles des Buttes et du Martinet.

Mme Rod confirme que cela fera partie des réflexions sur les zones 30 km/h et les prochaines pistes cyclables.

Le Président remercie les conseillers pour leur active participation et pour l'efficacité mise au traitement du budget de ce soir et leur souhaite une belle fin d'année.

Le Président clôt la séance à 21h00.



Conseil Communal de Rolle

Au nom du Conseil communal

Philippe BLASER
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire